

Commentaires sur l'ébauche de la Politique en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclasséement

- soumise par [REDACTED] citoyenne de Cantley, Québec, le 30 mars, 2022

La politique fédérale proposée sur la gestion et le déclasséement des déchets radioactifs ne fournit pas d'orientation efficace pour garantir que nos déchets radioactifs soient gérés de manière responsable et sécuritaire. Le Canada ne doit pas aggraver les erreurs du passé en permettant que ces déchets accumulés soient abandonnés ou éliminés de façon à ce qu'il y ait des répercussions sur les générations futures.

Je recommande les changements suivants à la politique:

1. Créer un organisme de réglementation indépendant de l'industrie pour superviser la gestion des déchets radioactifs, le déclasséement, les demandes de permis et l'engagement du public pour le bien commun.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), largement considérée comme un " organisme de réglementation captif ", n'a pas l'indépendance nécessaire pour demander des comptes à l'industrie nucléaire. La CCSN n'a jamais refusé d'accorder un permis et a même secrètement fait du lobbying au nom de l'industrie qu'elle est chargée de réglementer. La CCSN rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles, dont le ministère soutient et promeut activement l'industrie nucléaire. Il s'agit d'un conflit d'intérêts évident qui doit être rectifié.

Le projet de politique recommande de poursuivre la pratique actuelle, c'est-à-dire, à laisser l'industrie nucléaire décider elle-même de la manière dont elle gère ses déchets par l'intermédiaire de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), organisme n'ayant en ce moment aucun compte à rendre. Les pollueurs ne doivent pas être autorisés à décider des pratiques de gestion des déchets en fonction du coût et de leur propre convenance.

2. Les déchets radioactifs nécessitent un entretien et une surveillance perpétuels et ne doivent pas être abandonnés.

Le projet de politique ignore largement le fait que la plupart des déchets nucléaires demeurent une menace mortelle pendant des périodes de temps inconcevablement longues. Le langage sur l'entretien et la surveillance perpétuels dans le projet de politique ne définit pas clairement ce qui est nécessaire pour éviter les fausses solutions telles que l'abandon effectif des déchets radioactifs. Le simple enfouissement sous terre du combustible usé et d'autres déchets hautement radioactifs n'est pas une solution acceptable "à perpétuité". Les déchets radioactifs doivent être stockés sous une forme sûre et accessible, documentés et surveillés en permanence pour permettre une intervention lorsque le confinement commence à faire défaut ou lorsqu'une meilleure technologie devient disponible.

La politique doit également donner des orientations claires concernant les problèmes sanitaires et écologiques importants et permanents que posent les substances toxiques radioactives telles que l'uranium et les composés d'uranium contenus dans les effluents des mines et des usines de concentration d'uranium qui répondent aux critères énoncés à l'alinéa 64(a) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999 (LCPE) (1)*. Ces substances devraient être gérées sous l'autorité et conformément aux principes énoncés dans la LCPE modernisée plutôt que dans la *Loi canadienne sur la sûreté nucléaire*, législation plus faible et plus axée sur l'industrie.

3. Le gouvernement et l'industrie doivent faire preuve d'ouverture et de transparence dans la gestion des déchets radioactifs et leur transport.

La transparence est vantée par tous les décideurs actuels sur la gestion des déchets nucléaires, mais en pratique, la transparence fait grandement défaut. Le projet de politique doit remédier à cette lacune.

Le projet de politique doit soutenir les droits et les préoccupations des communautés soumises aux risques du transport de grandes quantités de déchets hautement radioactifs. Le plan actuel de la SGDN, dirigée par l'industrie, prévoit que des dizaines de milliers d'envois de déchets hautement radioactifs traverseront quotidiennement les communautés des Premières nations et des colons pendant plus de quarante ans. La politique doit clairement indiquer comment ces communautés seront consultées, informées et protégées. Et surtout, elle doit s'engager à permettre aux communautés de refuser de prendre les risques qui leur sont demandés.

En tant que promoteur de la gestion des déchets, la SGDN doit être soumise aux exigences d'un organisme de réglementation indépendant qui veille à ce que la SGDN fasse preuve de transparence, de responsabilité, de rigueur et d'honnêteté dans ses relations avec les collectivités potentiellement touchées. La CCSN n'a pas rempli ce rôle à ce jour.

4. Les peuples autochtones et les Canadien.ne.s non autochtones ont le droit d'accéder à l'information, de participer au processus décisionnel, de connaître les risques et de demander au Canada de respecter ses obligations en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) (2).

Le Canada a un passé honteux d'ignorance des droits des peuples autochtones, voire d'abus de ces droits, et l'industrie nucléaire ne fait pas mieux. Tout au long de l'histoire de l'exploitation nucléaire au

(1) Environnement Canada, "Rejets de radionucléides des installations nucléaires"
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/listes-substances/toxiques/repondant-criteres-annexe-1/rejets-radionucleides-installations-nucleaires-effets.html>

(2) DNUDPA par. 29.2: "Les États prennent des mesures efficaces pour veiller à ce qu'aucun stockage ou élimination de matières dangereuses n'ait lieu sur les terres ou territoires des peuples autochtones sans leur consentement préalable, libre et éclairé."

Canada, le gouvernement et l'industrie ont ignoré, sapé ou carrément trompé les peuples autochtones. La politique doit reconnaître cette injustice historique et donner des directives spécifiques et complètes pour respecter les droits des peuples autochtones. Le consentement de l'ensemble de la communauté, y compris des chefs traditionnels et des chefs et conseils élus, doit être recherché. Un bon départ devrait être pris en intégrant les cinq éléments de la politique énoncée dans une déclaration conjointe de la Nation Anishinaabek et du Caucus Iroquois (3), se résumant en bref comme suit:

1. Pas d'abandon des déchets nucléaires
2. Stockage des déchets surveillé et récupérable
3. Meilleur confinement et plus d'emballages
4. Loin des principaux plans d'eau
5. Pas d'importations ou d'exportations des déchets nucléaires

Les Premières Nations ont signalé qu'elles n'avaient pas eu accès à l'information nécessaire pour comprendre les complexités du sujet sur lequel on leur demande de prendre une décision. Nous avons besoin d'un organisme de réglementation et de surveillance indépendant, mandaté par une politique fédérale qui garantit que les communautés des Premières Nations soient consultées, informées et protégées. Elle doit s'assurer que ces communautés aient la capacité de prendre part aux examens techniques, qu'elles reçoivent des informations complètes et qu'elles soient finalement autorisées à refuser d'accepter les déchets, y compris leur transport.

5. La politique doit interdire explicitement l'importation de déchets radioactifs en provenance d'autres pays, le retraitement des déchets radioactifs et l'extraction du plutonium.

Le projet de politique contient des déclarations contradictoires concernant l'importation ou le rapatriement de déchets radioactifs. Il ne devrait y avoir aucune importation ou rapatriement de déchets radioactifs, sans exception. En outre, le projet de politique permet d'envisager l'extraction de matières fissiles telles que le plutonium et le retraitement des déchets nucléaires sans offrir plus d'indications ni d'obligations autre que la "prise en compte" et le respect de la réglementation--sans avouer que la réglementation est défectueuse et la prise en compte entièrement inadéquate et irrespectueuse. Il n'existe aucune technologie permettant le retraitement sûr des déchets radioactifs et il n'y a aucune raison d'envisager cette activité à l'avenir. La politique devrait tout simplement interdire cette pratique.

6. La politique devrait reconnaître que l'industrie nucléaire canadienne a créé un problème insoluble de déchets radioactifs, que l'énergie nucléaire n'est pas durable et qu'elle n'est pas une solution viable pour résoudre le changement climatique (4).

Nous devons réduire l'utilisation des combustibles fossiles plus rapidement que l'industrie nucléaire ne peut se

(3)

[https://www.nrcan.gc.ca/sites/nrcan/files/engagements/radwaste/Document%20submitted%20by%20an%20interested%20individual%20\(Document%2019\).pdf](https://www.nrcan.gc.ca/sites/nrcan/files/engagements/radwaste/Document%20submitted%20by%20an%20interested%20individual%20(Document%2019).pdf)

(4) http://www.ccnr.org/nuclear_climate_change_2022.pdf

développer. L'énergie nucléaire est beaucoup plus chère que les solutions d'énergie renouvelable et sa construction est beaucoup trop lente. Les centrales nucléaires actuelles sont exploitées en vertu d'autorisations réglementaires problématiques qui ont permis à nombre d'entre elles de continuer à fonctionner pendant des décennies au-delà de leur durée de vie initiale. Le gouvernement ne devrait pas se leurrer en prétendant que l'énergie nucléaire et le développement de "petites réacteurs modulables" nous fourniront avec une énergie "propre"; c'est totalement trompeur et du "greenwashing". Elles doivent plutôt être remplacées le plus rapidement possible par des alternatives à faible émission de carbone sûres, éprouvées, fiables et rentables qui existent déjà.

7. Adopter l'ébauche très impressionnante d'une politique alternative fournie par un groupe de révision des déchets radioactifs des Organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE)(5).

Je vous prie d'agréer ses recommandations avec tout le sérieux qu'elles méritent,



(5) https://nuclearwastewatch.weebly.com/uploads/1/4/9/1/14913256/nww-policy-response-to-nrcan-draft-policy_march2022.pdf